



L'Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines

## Modalités de participation /ARTS DE LA SCÈNE

Les artistes professionnels québécois membres de l'APASQ, du CMAQ, d'IQ ou du RAAV peuvent déposer une demande de participation à l'Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines (ENOAC) en s'adressant directement à leur association ou en utilisant la boîte de Demande d'adhésion de l'Espace artistes de l'ENOAC, laquelle acheminera directement la demande à la personne responsable de l'association concernée.

L'admission dans l'Entrepôt numérique est accordée à l'artiste ou à l'artisan sur la base de critères de professionnalisme et de carrière artistique. Chacune des associations partenaires du projet établit les critères d'admissibilité à l'ENOAC à l'intérieur de son champ disciplinaire.

Une fois que l'APASQ a ouvert un compte ENOAC pour une personne conceptrice en arts de la scène qui lui en a fait la demande, elle lui transmet un code d'accès et un mot de passe temporaire. L'activation du compte est conditionnelle à l'accord du participant au *Mandat limité de gestion des droits d'auteur*. Cet accord est donné en cochant à l'endroit indiqué, ce qui fait foi de signature.

Un artiste qui a aussi une pratique dans un autre champ disciplinaire inclus dans l'ENOAC, i.e. les ARTS VISUELS, l'ILLUSTRATION et les MÉTIERS D'ART, doit faire une demande auprès de l'association concernée pour être autorisé à déposer dans son compte des œuvres reliées à cet autre champ disciplinaire.

### MANDAT LIMITÉ DE GESTION DE DROITS D'AUTEUR POUR L'ENOAC

Pour administrer l'entrepôt numérique, les associations partenaires doivent obtenir une licence limitée et non exclusive de la part des artistes participants concernant les droits d'auteur des œuvres déposées dans l'ENOAC.

Cette entente fait partie intégrante de la création du compte d'utilisateur de l'artiste qui doit en accepter les conditions afin de pouvoir mettre des reproductions de ses œuvres en ligne.

Dans le cas où l'artiste a confié la gestion de ses droits d'auteur à une société de gestion collective, il doit s'assurer d'obtenir au préalable l'aval de celle-ci aux fins de sa participation à l'ENOAC, et s'engager à dûment inscrire la société de gestion dans son profil ENOAC.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE L'APASQ

Pour participer à l'ENOAC, une personne conceptrice doit être membre en règle de l'APASQ.

*Afin de faciliter la lecture des textes, l'ENOAC emploie le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.*